

LES CLAUSES SENSIBLES DES CONTRATS

Pr. Jean-Baptiste Seube

IJLS juin 2018

Exigences communes à toutes les clauses

- Exigence de clarté : « interpretatio cessat in claris »
- Exigence de cohérence

CLAUSES DE DUREE

- Contrat à durée indéterminée
 - Principe de résiliation unilatérale
 - Aménagements contractuels : durée du préavis, motivation, forme requise. Quelle sanction en cas de méconnaissance ?
- Contrat à durée déterminée
 - Principe de non renouvellement
 - Aménagements contractuels : clause de prorogation, clause de renouvellement, tacite reconduction.

CLAUSE DE HARDSHIP

- Rappel de la jurisprudence canal de Craponne
- Incertitudes en droit positif
- Nécessité de prévoir des clauses
 - Les conditions de la révision
 - L'encadrement de la révision
 - Révision incertaine
 - Révision certaine

CLAUSE DE FORCE MAJEURE

- En l'absence de clause :
 - imprévisibilité, irrésistibilité, extériorité
 - Incertitude jurisprudentielle.
- En présence de clause:
 - Déterminer l'événement
 - Par une énumération
 - Par une caractérisation
 - Gérer l'imprévision
 - Suspension du contrat/prorogation/absence de responsabilité
 - Sortie du contrat

CLAUSE LIMITATIVE DE GARANTIE

- Principe de validité
- Exceptions :
 - Connaissance du vice par le vendeur
 - Présomption de connaissance du vendeur professionnel
 - Conséquence si l'acheteur est « de la même spécialité »

Clause limitative de responsabilité

- Règles de la responsabilité contractuelle : une faute, un dommage, un lien de causalité (force majeure)
- Aménagements contractuels : clause limitative de responsabilité.
 - Principe de validité et exceptions :
 - La loi
 - La faute lourde
 - La clause portant atteinte à l'obligation essentielle
 - Régime : sort de la clause en cas de résolution du contrat ?

Clause pénale

- Définition et éléments caractéristiques
- Régime juridique
 - Modération par le juge
 - Obligation de motivation
- Distinction d'avec des clauses voisines
 - Clause limitative de responsabilité
 - Clause de dédit ou indemnité d'immobilisation

Clause résolutoire

- En l'absence de clause résolutoire : C. civ., art. 1184 al. 2
- En présence de clause:
 - Précaution lors de la rédaction
 - Précaution lors de la mise en œuvre
- Conciliation de la clause résolutoire avec le droit de mettre fin unilatéralement au contrat en cas de manquements graves de son partenaire.

CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

- Variété des clauses
 - Dans les sociétés (fondées sur l'idée de loyauté)
 - Dans une vente de fonds de commerce (assimilable à une garantie)
 - Dans un contrat de travail ou de distribution (risque d'atteinte à la liberté de travail)
- Régime juridique
 - Limitation dans le temps, l'espace, et conforme à l'intérêt du créancier
 - Contrepartie financière ?
 - Violation de la clause par un tiers ?
- Distinction avec d'autres clauses
 - Clause de non-réaffiliation
 - Clause de non sollicitation